



BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 février 2022
Procès-verbal

L'an deux mille vingt deux, le onze février, à 09 Heures 00, à SAINT-AUBIN-D'AUBIGNÉ (salle du conseil - Mairie), le Bureau Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :

<u>Melesse</u>	JAOUEN Claude	Président
<u>Langouet</u>	DUBOIS Jean-Luc	4ème vice-président
<u>Saint-Aubin-d'Aubigné</u>	RICHARD Jacques	6ème vice-président
<u>Guipel</u>	JOUCAN Isabelle	7ème vice-présidente
<u>Saint-Medard-sur-Ille</u>	BOURNONVILLE Noël	8ème vice-président
<u>Mouazé</u>	BOUGEOT Frédéric	9ème vice-président
<u>Vieux-Vy-sur-Couesnon</u>	DEWASMES Pascal	11ème vice-président
<u>Sens de Bretagne</u>	MOREL Gérard	Conseiller délégué
<u>Vignoc</u>	HOUITTE Daniel	Conseiller délégué
<u>StGondran</u>	LARIVIERE-GILLET Yannick	Conseiller délégué

Absents :

<u>Gahard</u>	LAVASTRE Isabelle
<u>La Mezière</u>	GORIAUX Pascal
<u>Feins</u>	FOUGLE Alain
<u>Montreuil-le-Gast</u>	HENRY Lionel
<u>Montreuil-sur-Ille</u>	TAILLARD Yvon
<u>Montreuil-sur-Ille</u>	EON-MARCHIX Ginette
<u>Saint-Symphorien</u>	DESMIDT Yves donne pouvoir à M. DEWASMES Pascal

Secrétaire de séance : Madame LAVASTRE Isabelle

Objet Petite Enfance
Marché de révision du schéma Petite Enfance
Attribution

La publication du marché public de prestations intellectuelles a été clôturée le 14 janvier 2022. La consultation avait pour objet la sélection d'un prestataire pour réaliser un diagnostic de territoire au travers du schéma petite enfance précédent, aider à la définition des orientations stratégiques et élaborer un programme d'actions pour la rédaction d'un nouveau schéma petite enfance du territoire du Val d'Ille-Aubigné.

8 dossiers ont été retirés, 1 seul offre à été déposée. Il s'agit de l'offre du cabinet d'audit et de conseil SPQR, spécialisé dans l'optimisation de la gestion publique locale.

Suite à un échange avec le cabinet, la méthodologie a été précisée et révisée. Le cabinet a transmis une nouvelle offre suite à cet échange.

L'offre proposée respecte le cahier des charges publié et s'élève à un montant de 36 600€ TTC (30 500€ HT).

Elle comprend :

- un état des lieux du précédent schéma Petite enfance et de l'existant sur le territoire
- un diagnostic de territoire pour l'élaboration de la Convention Territoriale Globale (CTG)
- une proposition concernant le mode de gestion des EAJE et aide à la mise en œuvre
- la rédaction du plan d'actions et du nouveau schéma Petite enfance.

Au titre de l'élaboration du schéma Petite enfance, la Communauté de Communes bénéficie d'une subvention de 8 733,20€ du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, au titre du contrat de territoire.

Au titre du diagnostic de la Convention Territoriale Globale, la Communauté de Communes peut bénéficier d'une subvention de 7 500€ maximum de la part de la Caisse Allocations Familiales.

Monsieur le Président propose d'attribuer ce marché d'étude au cabinet SPQR pour un montant de 36 600€ TTC.

Débat :

Le Bureau évoque les conditions de négociation, l'importance de rester très ouverts sur les préconisations proposées et l'intérêt d'intégrer la CTG à cette étude.

Vu le code de la commande publique,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire **à l'unanimité** :

ATTRIBUE le marché de révision du schéma de la petite enfance, comprenant la réalisation d'un diagnostic de territoire adapté aux attentes de la Convention Territoriale Globale, en partenariat avec la CAF, l'aide à la définition des orientations stratégiques et l'élaboration d'un programme d'actions, au cabinet SPQR pour un montant de 36 600€ TTC,

AUTORISE Monsieur le Président à signer les pièces de marché et tout autre document relatif à cette délibération.